Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan de relance de la Confédération

Les Chambres fédérales ayant accepté le plan de relance présenté par le gouvernement, celui-ci est entré en vigueur avec effet immédiat, soit le 1er mai 1997. Dans le canton de Vaud, c'est l'Office économique du Département AIC qui est le répondant de la Confédération dans cette opération en ce qui concerne l'arrêté fédéral relatif au maintien de la qualité des infrastructures publiques (arrêté sur les investissements). A ce titre, il sera chargé d'enregistrer les demandes et de les analyser avant de les transmettre à Berne.

L'Office économique recevra les documents nécessaires à la fin mai. C'est donc à ce moment-là qu'il enverra toutes les informations et formulaires utiles à l'ensemble des partenaires concernés par cette mesure soit: les communes et les préfectures ainsi que les associations de développement régional.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 mai 1997

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT
Office économique, DAIC, 021/316.60.21